



POLITIQUE DE RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE

Septembre 2019

Essling Capital

SAS au capital de 3 800 000 euros, société de gestion de portefeuilles agréée par l'AMF (agrément n° GP-17000016)
78 avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris - T. + 33 1 40 60 22 30 - contact@essling.com
Immatriculé au RCS de Paris n° 827 573783 – A.P.E. 6420Z



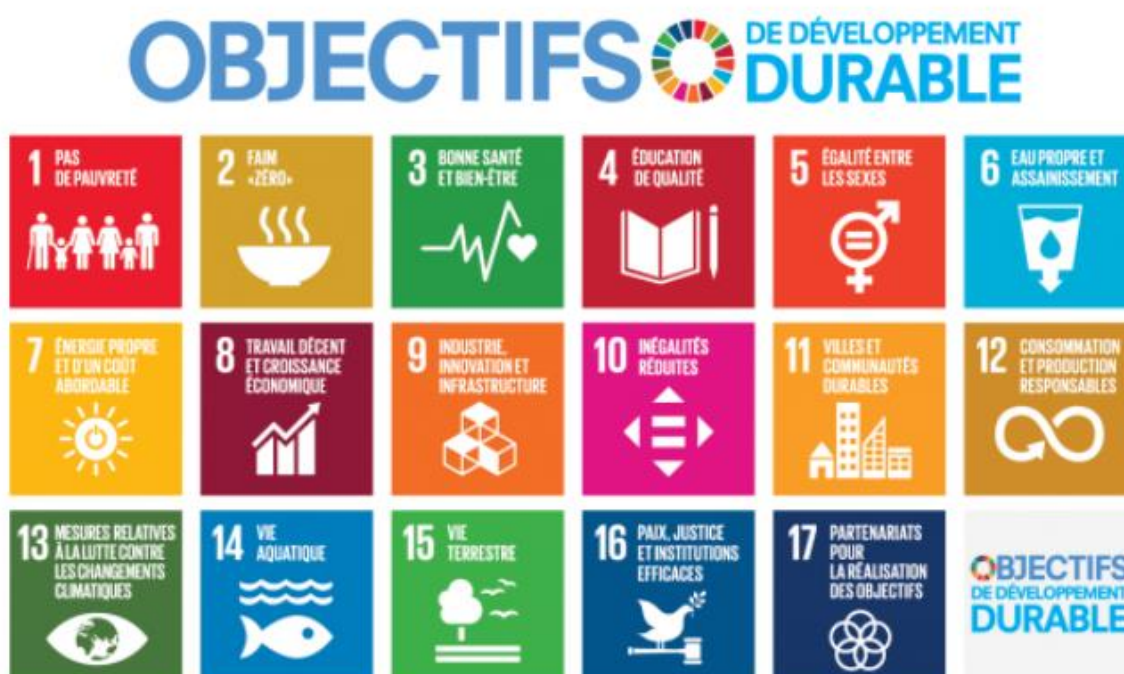
1- Principes de notre engagement pour la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE)

Depuis sa création en avril 2017, Essling Capital s'engage à agir en **investisseur responsable**, convaincu du lien entre croissance de long terme des entreprises et facteurs extra-financiers tels que leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (« ESG »).

La mise en place d'une démarche active de RSE par les entreprises est non seulement compatible avec leurs enjeux financiers, mais elle devient de plus en plus un des rouages essentiels du processus de transformation et de création de valeur.

Dans l'intérêt de ses investisseurs, Essling Capital s'engage à placer la RSE au cœur de son organisation et de son processus d'investissement et à promouvoir l'adoption de pratiques responsables par les entreprises et gérants de fonds de Private Equity (« GPs ») qu'elle accompagne.

Afin de rendre son engagement plus concret aussi bien pour les équipes d'investissement que les différentes parties prenantes, Essling Capital fait le choix d'évaluer la contribution positive de ses investissements aux 17 Objectifs de Développement Durable proposés par les Nations Unis.





2- Nos initiatives

a. Engagements collectifs

Essling Capital formalise son engagement en devenant **signataire des *Principles for Responsible Investment*** parrainés par les Nations Unies (UN-PRI). Essling Capital s'engage à respecter les critères d'investissement responsable définis par cette charte et à rendre compte des évolutions et progrès, sur un rythme annuel. En tant que membre de France Invest (ex-AFIC), Essling Capital est également signataire de la **Charte d'Engagement des Investisseurs pour la Croissance**.

En tant que société de gestion, Essling Capital a mis en place une **gouvernance de bon niveau**.

En effet, Essling Capital est une **société de gestion totalement indépendante**, régulée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et agréée en tant que Gestionnaire de Fonds d'Investissements Alternatifs (AIFM).

En complément, Essling Capital a mis en place un comité RSE qui réunit chaque trimestre le Secrétaire Général et des membres actifs représentant les lignes métier. Le comité définit les principes directeurs de la politique de RSE d'Essling Capital, s'assure de sa mise en œuvre et du respect des engagements pris auprès des différentes parties prenantes.

Essling Capital s'engage également dans une démarche philanthropique, apportant son soutien à différentes initiatives créatrices de progrès sociétaux.

b. Engagements environnementaux

Etant particulièrement attentive aux problématiques climat, Essling Capital a réalisé son propre bilan carbone et mis en place un plan d'actions visant à contrôler l'émission de gaz à effet de serre généré par son activité.

Les déplacements professionnels des collaborateurs en avion étant apparus comme une source importante d'émission carbone, Essling Capital privilégie les déplacements en train, dans la mesure du possible.

L'adoption de comportements éco-responsables par l'ensemble des salariés d'Essling Capital est vivement encouragée à travers des campagnes régulières de sensibilisation :

- Les appels téléphoniques et visio-conférences sont préférés aux déplacements, générateurs d'émissions carbone,
- La consommation de papier est également limitée, en favorisant la projection sur écran à l'impression papier,
- Les impressions à usage interne sont faites par défaut en noir et blanc,
- Les déchets sont triés afin d'être recyclés,



- Les ordinateurs, lumières des bureaux et climatisation/chauffage sont éteints en fin de journée.

c. Engagements auprès de nos salariés

Essling Capital refuse en premier lieu toute forme de discrimination envers ses salariés ou candidats sur la base de leur genre, âge, origine ou tout autre motif mentionné dans le code du travail applicable en France.

Dans l'objectif de fidéliser ses salariés tout en créant un meilleur alignement d'intérêts avec ses investisseurs, Essling Capital encourage la participation de ses salariés à la performance des fonds sous gestion.

Des formations sont également proposées aux salariés d'Essling Capital afin de développer et valoriser le capital humain de la firme dont les compétences doivent sans cesse s'adapter aux évolutions du monde professionnel et économique.

3- Un investisseur responsable

Les engagements de RSE sont mis au cœur de la politique d'investissement d'Essling Capital, qu'il s'agisse d'investissement direct dans les entreprises ou indirect à travers les GPs.

Certains secteurs apparaissent peu compatibles avec les engagements pris par Essling Capital et sont à ce titre exclus du périmètre d'investissement :

- La fabrication d'objets d'armement, notamment les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions
- La prostitution et la pornographie
- Les jeux de hasard et d'argent à destination d'un public mineur.

La charte de déontologie d'Essling Capital impose ces exclusions à toutes les lignes métiers.

Essling Capital s'engage également à **suivre l'application de la démarche de RSE des GPs et entreprises tout au long du cycle d'investissement** et collecter les informations nécessaires à ce suivi, en assurant une **communication transparente à ses investisseurs**.

a. Pré-investissement

Les équipes d'investissement sont les principaux acteurs de la mise en œuvre de la politique de RSE d'Essling Capital.

Les questions de RSE font l'objet d'une **due diligence spécifique** lors de l'analyse des opportunités d'investissement, quel que soit le type d'investissement envisagé : direct, co-investissement ou investissement en fonds.



Les enjeux et risques ESG mis en lumière par la *due diligence* RSE sont renseignés dans les mémorandums d'investissement, quelle que soit la ligne métier concernée, afin d'être portés à la connaissance du **comité d'investissement**.

❖ Investissement direct majoritaire :

L'activité d'investissement direct majoritaire vise à accompagner des PME du secteur du Digital, de la Santé et des Services aux Entreprises dans leur développement de long terme, tout en les sensibilisant sur la prise en compte de la RSE nécessaire à une croissance durable.

L'équipe d'investissement direct majoritaire ajoute un volet RSE à sa *due diligence*, afin d'identifier les principaux enjeux et risques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des cibles et déterminer ex ante les axes majeurs d'amélioration donnant lieu à l'élaboration d'un plan d'actions, sur la base d'indicateurs pertinents, en collaboration avec les équipes dirigeantes.

L'équipe d'investissement direct majoritaire s'assure de l'adhésion des équipes dirigeantes par l'intégration systématique d'un volet RSE dans les pactes d'actionnaires.

❖ Investissement en fonds :

L'équipe d'investissement en fonds soumet aux GPs le questionnaire d'investissement responsable recommandé par les UN-PRI, visant à évaluer la prise en compte des enjeux ESG dans la politique d'investissement des GPs ainsi que la qualité de la gouvernance mise en place. Avant de formaliser son investissement, l'équipe d'investissement en fonds demande un **engagement formel des GPs** (dans le cadre de la négociation d'une *side-letter*) à mettre en œuvre une démarche de RSE et communiquer en toute transparence sur ses développements et éventuels incidents ESG rencontrés par les participations des fonds.

❖ Co-investissement :

L'équipe de co-investissement prend connaissance de la *due diligence* effectuée par les GPs, notamment sur les sujets de RSE. Cette information permet à l'équipe de co-investissement d'évaluer les principaux enjeux et risques ESG des opportunités d'investissement.

b. Pendant l'investissement

❖ Investissement direct majoritaire :

En tant qu'actionnaire majoritaire, l'équipe d'investissement direct prend part systématiquement aux instances de représentation des participations, lui permettant de jouer pleinement son rôle d'**actionnaire responsable**.



Un responsable RSE est nommé dans chaque participation, afin de faciliter les interactions avec l'équipe d'investissement. Il est notamment responsable de la communication à l'équipe d'investissement de tout incident ESG qui pourrait survenir au cours de l'investissement. Le responsable RSE assure également une meilleure coordination des collaborateurs en charge de l'implémentation du plan d'actions.

Une formation RSE des dirigeants et collaborateurs peut également être proposée.

La RSE est mise au programme du Conseil de Surveillance de chaque participation au minimum une fois par an, pour une revue formelle des progrès réalisés et incidents ESG éventuels.

L'équipe affiche un objectif clair et ambitieux : d'ici 2020, 100% des participations devront avoir un plan de RSE et des objectifs ESG quantifiés ; d'ici 2023, 100% des participations devront avoir une démarche de réduction des émissions carbone (si pertinent pour l'activité) et un conseil d'administration mixte et en partie indépendant.

❖ Investissement en fonds :

L'équipe d'investissement en fonds soumet un questionnaire RSE spécifique aux GPs accompagnés, sur un rythme annuel.

Ce questionnaire porte aussi bien sur la société de gestion (son organisation, sa gouvernance) que sur les participations, en transparence. Ce questionnaire annuel a pour objectif d'évaluer le niveau d'intégration des enjeux de RSE à ces deux niveaux (société de gestion et participations) et rendre compte des avancées réalisées ou éventuels incidents ESG rencontrés.

Des discussions ad hoc sur les sujets de RSE ont également lieu avec les GPs, notamment lors des réunions annuelles, auxquelles l'équipe d'investissement en fonds participe systématiquement, ou lors des comités consultatifs dont elle est membre.

Une participation présentant un risque particulier ou ayant rencontré un incident ESG durant la période fait l'objet d'une discussion spécifique entre l'équipe d'investissement en fonds et le GP, voire d'une mise à l'ordre du jour du prochain comité consultatif lorsque l'équipe en est membre.

❖ Co-investissement :

L'équipe de co-investissement propose également un questionnaire de RSE annuel aux GPs portant sur la gouvernance des sociétés investies.

Le suivi d'éventuels risques ou incidents ESG est effectué indirectement à travers les GPs ou directement lorsqu'Essling Capital siège au comité d'administration des sociétés.

Si un incident ESG se produit en cours d'investissement, l'équipe de co-investissement encourage les GPs à engager une discussion avec ses co-investisseurs et investisseurs afin de permettre une évaluation des moyens mis en œuvre pour résoudre l'incident.



c. A la cession

L'équipe d'investissement direct majoritaire a pour objectif de réaliser un bilan ESG à chaque cession d'ici 2020. Il propose notamment une estimation des impacts ESG évités depuis l'acquisition, sur la base des indicateurs pertinents retenus et suivis tout au long de la période de détention.

Le bilan ESG est intégré au mémorandum de cession, afin de faciliter l'appréciation de la valeur extra-financière créée dans les participations. A chaque cession d'une participation, les équipes d'investissement en fonds et de co-investissement soumettent un questionnaire aux GPs, dont l'objectif est de retracer les progrès réalisés durant la période d'investissement.



Essling Capital
78 avenue Raymond Poincaré
75116 Paris
France
+ 33 1 40 60 22 30
contact@essling.com

<http://www.esslingcapital.com/>